

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-73**  
**Séance du 25 juin 2025**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Rugby Club Bagnols-Marcoule »**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	4	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE  Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Justine ROUQUAIROL procuration à M. FOND-THURIAL, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Karine GARDY procuration à J-Y CHAPELET, Thierry VINCENT procuration à B. NASS

**Conseillers municipaux absents :** Mourad ABADLI, Sylvain HILLE, Pascale BORDES

**Secrétaire de séance :** Christian BAUME

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Rugby Club Bagnols-Marcoule »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Considérant que dans le cadre du jumelage sportif entre le club de rugby de Bagnols-sur-Cèze et celui de Feltre instauré en 2023, un week-end de rencontres sportives, festives et culturelles a eu lieu du 18 au 20 avril dernier ;

Considérant qu'à cette occasion, les jeunes joueurs français ont reçu leurs jeunes homologues italiens auxquels ils avaient rendu visite en avril 2024 et que le programme a mis en avant des activités ludiques, la découverte du patrimoine bagnolais, un repas convivial et un tournoi sportif ;

Considérant le souhait des deux clubs de pérenniser ce jumelage ;

Considérant que l'organisation de ces journées représente un coût conséquent pour l'association « Rugby Club Bagnols-Marcoule » (RCBM) et que c'est dans ce contexte que celle-ci a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant que cette question a été Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et solidaire ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines, et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 € à l'association « Rugby Club Bagnols-Marcoule ».

Le Maire

Jean-Yves CHAPELIER

